

# “ PENSÉES VIVES ”

*La revue de l'école doctorale LLSHS*



ÉCOLE DOCTORALE DES LETTRES, LANGUES,  
SCIENCES HUMAINES ET SOCIALES  
Université Clermont Auvergne



## POUR CITER CET ARTICLE :

Naïs Sabatier, « « La comparaison des phénomènes s'appelle Philosophie » : Comparer l'*Encyclopédie* grâce à l'intelligence artificielle », *Pensées vives* [En ligne], 5 | 2026

URL : <http://revues-msh.uca.fr/pensees-vives/index.php?id=439>

DOI : <https://dx.doi.org/10.52497/pensees-vives.439>



La revue *Pensées vives* est mise à disposition selon les termes de la licence Creative Commons Attribution 4.0 International.

Les articles de la revue sont utilisables sous licences CC BY 4.0. Les autres éléments (illustrations, extraits d'œuvres) sont susceptibles d'être soumis à des autorisations d'usage spécifiques.

L'Université Clermont Auvergne est l'éditeur de la revue en ligne *Pensées vives*.



# **« La comparaison des phénomènes s'appelle Philosophie » : Comparer l'*Encyclopédie* grâce à l'intelligence artificielle**

« La comparaison des phénomènes s'appelle Philosophie » : *Comparing the Encyclopédie Using Artificial Intelligence*

*Naïs Sabatier*

*PHIER, Université Clermont Auvergne*

Cet article examine la pertinence de la comparaison dans l'histoire des idées à partir de l'*Encyclopédie* de Diderot et d'Alembert et de son rapport à l'économie politique au XVIII<sup>e</sup> siècle. En confrontant certains textes de l'*Encyclopédie* à ceux de *L'Esprit des lois* de Montesquieu, il s'agit de montrer comment les contributeurs, notamment Jaucourt, reprennent et transforment ses thèses, en particulier sur l'esclavage. L'usage d'outils d'intelligence artificielle, fondés sur la détection des reprises textuelles, permet d'identifier ces emprunts de manière systématique et d'en mesurer les écarts. Cette approche met en lumière le rôle de l'*Encyclopédie* dans les débats économiques et politiques de son temps, tout en soulignant à la fois les enjeux méthodologiques liés au recours aux humanités numériques et les enjeux théoriques liés à la compréhension des textes dans les espaces littéraires polémiques de la République des Lettres.

*Encyclopédie*, comparatisme, contextualisme, Diderot (Denis), Jaucourt (Louis de), Montesquieu, économie politique

*This article examines the relevance of comparison in the history of ideas through the case of Diderot and d'Alembert's Encyclopédie and its relationship to eighteenth-century political economy. By confronting the Encyclopédie with Montesquieu's The Spirit of the Laws, it shows how contributors – particularly Jaucourt – appropriated and transformed Montesquieu's arguments, especially on slavery. The use of artificial intelligence tools, based on the detection of textual borrowings, makes it possible to systematically identify these references and to measure the variations they undergo. This approach highlights both the role of the Encyclopédie in the economic and political debates of its time, and the methodological challenges raised by digital humanities, as well as the theoretical issues involved in understanding texts within the polemical literary space of the Republic of Letters.*

*Encyclopédie*, comparatism, contextualism, Diderot (Denis), Jaucourt (Louis de), Montesquieu, political economy

## **INTRODUCTION**

« Toute comparaison roule  
pour le moins sur deux objets ;  
et il faut :

« LA COMPARAISON DES PHENOMENES S’APPELLE PHILOSOPHIE »

1° que ces objets que l’on compare existent, ou puissent exister : car l’impossible ne se conçoit pas, et si on le concevait, il ne serait pas impossible.

2° il faut avoir l’idée de l’un et de l’autre, sans quoi l’esprit ne saurait ce qu’il fait quand il les compare.

3° apercevoir ces deux idées d’un seul coup, et se les rendre présentes en même temps<sup>1</sup>. »

C’est ainsi que Jaucourt définit le concept de « comparaison » dans l’*Encyclopédie*. Un peu plus loin dans l’article, il avertit d’un excès possible de comparaison :

Il est commode à l’esprit humain de trouver dans une idée familière, l’image ressemblante d’un objet nouveau : voilà pourquoi ces images qui roulent sur les rapports lui plaisent ; et comme il les aime, parce qu’elles lui épargnent du travail, il ne se fatigue pas à les examiner, et il se persuade aisément qu’elles sont exactes. Bientôt il se livre aux charmes de cette idée, qui ne peut cependant tendre qu’à gâter le jugement, et à rendre l’esprit faux<sup>2</sup>.

L’*Encyclopédie* atteste donc d’une fécondité de la comparaison qui est conditionnée par un usage bien spécifique des objets à comparer et dans une perspective logique (il faut comparer des rapports existants, des notions communes, etc.). Si la comparaison excérait ces conditions logiques, et qu’elle envisageait des comparaisons uniquement par le biais de la métaphore et de la familiarité, nous quitterions alors la logique pour la rhétorique ou la poésie. L’alternative choisie par Jaucourt est donc étroite : il est possible de comparer des figures et des étendues si l’on est mathématicien, ou bien comparer des objets littéraires et fictifs si l’on est poète. Mais est-on autorisé à comparer en « historien des idées » ? C’est bien au XVIII<sup>e</sup> siècle que cette question

---

<sup>1</sup> Jaucourt Louis de, COMPARAISON (Philos. Log.), vol. III (1753), ENCCRE, p. 745.

<sup>2</sup> *Ibid.*

## « LA COMPARAISON DES PHENOMENES S’APPELLE PHILOSOPHIE »

est renouvelée, notamment par la méthode du *regard éloigné* dans les contes philosophiques de Montesquieu ou de Voltaire, qui permet de mettre en regard les mœurs européennes et orientales. Cependant, si Jaucourt anticipe la possibilité que des relations selon « le temps » puissent être découvertes<sup>3</sup>, le Chevalier ne fait pas vraiment du « *comparatisme* » une méthode pour appréhender les produits philosophiques entre eux.

C’est la question que nous aimerais pourtant envisager. Quel est l’intérêt d’avoir une approche comparative en philosophie, et en particulier en philosophie politique dans le cadre des productions littéraires qui traitent de « l’économie politique » ? Cet objet, qui apparaît dans la littérature du XVIII<sup>e</sup> siècle à la faveur d’un contexte sociopolitique de débats fiscaux et d’intensification des échanges coloniaux, mérite notre attention : catégorie fragile ou contestée, l’économie politique constitue moins une discipline qu’un champ de représentations politiques et scientifiques contradictoires qui peinent à être saisies, et que la méthode comparatiste pourrait éventuellement interroger. Comparer les représentations économiques depuis le point de vue de l’histoire des idées pourrait éventuellement permettre de mieux penser les débats qui ont animé cette catégorie, en particulier dans sa perspective coloniale et esclavagiste.

L’*Encyclopédie* a toute sa place dans ce programme de recherches : œuvre monumentale dont la publication au mitan du siècle coïncide avec l’explosion de textes d’économie politique, elle est aussi la première œuvre littéraire à accueillir une nouveauté lexicographique dans laquelle consiste la catégorie « *économie politique* » en tant que telle<sup>4</sup>. Ouvrage collectif, l’*Encyclopédie* est à la fois une somme des savoirs existants et une production de nouveaux discours scientifiques. Cette double dimension retient l’attention de la méthode comparatiste : l’étude des effets de réception des textes d’économie politique permet d’analyser à la fois la manière dont l’*Encyclopédie* s’inscrit dans les débats économiques, coloniaux et fiscaux de son temps, et la façon dont ses auteurs prennent position face aux prescriptions de l’économie politique naissante.

Mais, comment comparer l’*Encyclopédie* ? Long de dix-sept volumes de textes que dix ans ne suffiraient pas à parcourir, le dictionnaire de Diderot et D’Alembert échappe à la lecture. Se tourner

---

<sup>3</sup> *Ibid.* p. 744.

<sup>4</sup> Salvat Christophe, « Les articles ‘Œ\Économie’ et leurs désignants », *Recherches sur Diderot et sur l’Encyclopédie*, n°40-41, 2006, p. 107-126 [En ligne] DOI : <https://doi.org/10.4000/rde.352>.

## « LA COMPARAISON DES PHENOMENES S’APPELLE PHILOSOPHIE »

vers les nouveaux outils de l’intelligence artificielle, dont la première promesse est précisément l’assimilation de grands volumes de textes, nous paraît avantageux. Il reste néanmoins à justifier que de tels outils soient pertinents pour l’objet et le cadre théorique que nous nous sommes donnés.

Nous avons donc plusieurs épreuves à franchir pour justifier qu’une approche comparative du discours économique au XVIII<sup>e</sup> siècle soit féconde pour la recherche :

1. Justifier que la philosophie supporte le comparatisme, au même titre que la figure géométrique, ou que le texte poétique, sans tomber dans la métaphore.
2. Justifier qu’il existe un intérêt spécifique pour l’économie politique à être abordée par la comparaison, et déterminer avec quel(s) autre(s) texte(s) « d’économie » *l’Encyclopédie* doit être comparée.
3. Justifier que l’intelligence artificielle puisse apporter quelque chose à cette comparaison, qu’elle ne soit pas unurre méthodologique ou un gadget, mais un véritable outil pour celui ou celle qui cherche à comparer de grands ensembles littéraires.

Évidemment, c’est un trop grand programme pour que chacune de ces questions soit traitée exhaustivement, mais il constitue une sorte de « parcours » possible pour examiner l’économie politique dans *l’Encyclopédie*.

## « LA COMPARAISON DES PHÉNOMÈNES S’APPELLE PHILOSOPHIE » : JUSTIFICATIONS MÉTHODOLOGIQUES DU COMPARATISME DANS L’HISTOIRE DES IDÉES

« La comparaison des phénomènes s’appelle Philosophie » : ces mots sont écrits par Diderot dans l’article ENCYCLOPÉDIE et nous rassurent quant à la possibilité d’exercer une méthode comparatiste en sciences sociales, et plus spécifiquement en philosophie. Pour en comprendre le sens, il faut faire fond sur la distinction que l’éditeur propose entre un « dictionnaire » et une « encyclopédie »<sup>5</sup>. Si un dictionnaire a pour objectif de décrire chaque science en propre, indépendamment les unes des autres, une encyclopédie doit de surcroît faire le lien entre toutes ces sciences. Établir des rapports et des ponts

---

<sup>5</sup> Diderot Denis, ENCYCLOPÉDIE (*Philosoph.*), vol. V (1755), ENCCRE, p. 635ra–648vb.

## « LA COMPARAISON DES PHENOMENES S’APPELLE PHILOSOPHIE »

entre les disciplines, c'est faire de l'*Encyclopédie* un discours qui respecte le réel, car tous les phénomènes sont liés : c'est la fameuse « chaîne de la nature », typique de la pensée du XVIII<sup>e</sup> siècle. Constater que tout est lié engage donc un « système des connaissances » (ou arbre des connaissances) où tout est lié également : c'est à la philosophie, discipline reine, d'avoir à charge l'unification rationnelle des phénomènes. Illustré par le « Système raisonné des connaissances humaines » publié avec le premier volume de l'*Encyclopédie*, ce modèle charge la philosophie d'unifier les phénomènes et de les saisir depuis un point de vue globalisant<sup>6</sup>. Ainsi, comparer en philosophie au XVIII<sup>e</sup> siècle, c'est permettre de comprendre chaque science dans l'économie de la connaissance et des savoirs.

Mais est-ce que cette méthode comparative peut-être mise sur le plan de l'histoire de la philosophie, et justifier alors la comparaison des doctrines et des idées dans le temps, et pas uniquement des phénomènes ? Diderot a bien vu que la langue, support des savoirs et des pratiques, est l'objet de réceptions et de transformations historiques qui sont aussi celles de la science elle-même. Il écrit : « La langue d'un peuple donne son vocabulaire, et le vocabulaire est une table assez fidèle de toutes les connaissances de ce peuple : sur la seule comparaison du vocabulaire d'une nation en différents temps, on se formerait une idée de ses progrès<sup>7</sup> ». Le philosophe peut donc suivre le parcours historique de la langue pour suivre le progrès de la connaissance : la réception et la transformation des idées dans un vocabulaire, c'est cela qui peut faire l'objet d'une comparaison. Diderot reconnaît donc la vertu de la comparaison, sorte de Janus Bifron méthodologique qui permet à la fois de mettre à distance – d'historiciser – et de relier, c'est-à-dire de contextualiser.

Pourtant, il aura fallu attendre un certain renouveau historiographique pour que soit effectivement relevée l'exigence d'une contextualisation dans l'espace langagier des textes philosophiques. Ce renouveau est celui du contextualisme de l'École de Cambridge, fondé entre autres par Quentin Skinner ou John Pocock<sup>8</sup>. Il se fonde sur deux ruptures : rupture d'abord avec la *philosophia perennis* car le contextualisme refuse que les pensées philosophiques « flottent » au-

---

<sup>6</sup> Faire de la philosophie le point focal de toutes les sciences a permis aux éditeurs de l'*Encyclopédie* de déclasser la théologie dans le même mouvement. Voir le « Système figuré des connaissances humaines » dans le premier volume de l'*Encyclopédie* (1751).

<sup>7</sup> Diderot Denis, ENCYCLOPÉDIE (*Philosoph.*), vol. V (1755), ENCCRE, p. 637v.

<sup>8</sup> Skinner Quentin, *Visions of politics*, vol. 1. *Regarding method*, Cambridge, Cambridge University Press, 2002 ; Pocock John Greville Agard, *Le moment machiavélien : la pensée politique florentine et la tradition républicaine atlantique*, trad. fr. Borot Luc, Paris, Presses universitaires de France, « Léviathan », 1997.

## « LA COMPARAISON DES PHENOMENES S’APPELLE PHILOSOPHIE »

dessus de l’histoire et qu’elles ne soient pas relatives à un contexte historique. Mais le contextualisme rompt également avec une certaine histoire marxiste, qui ne voit le texte philosophique que comme un reflet des conditions matérielles d’existence<sup>9</sup>. Le contextualisme affirme que pour saisir une pensée philosophique, celle-ci doit être située en contexte, qu’il comprend spécifiquement comme contexte littéraire, langagier, discursif : un texte n’aura de sens que parce qu’il est mis en confrontation, c’est-à-dire en *comparaison*, avec les autres textes de l’espace littéraire.

Diderot et les historiens des idées semblent donc « d’accord » pour signaler une vertu heuristique à la comparaison, si et seulement si cette comparaison est bien comprise comme discursive ; langagière, c’est-à-dire prise dans le contexte d’une littérature publique et polémique dans laquelle les textes se répondent, se défendent ou s’attaquent. Bien entendu, ce constat doit être appliqué au corpus de l’économie politique – peut-être plus que n’importe quel autre sujet – car l’économie politique constitue un sujet brûlant du XVIII<sup>e</sup> siècle qui charrie des représentations en lutte dans l’espace public et littéraire de la République des Lettres<sup>10</sup>. Aussi, dès qu’il est question d’économie, de commerce ou de luxe dans l’*Encyclopédie*, les textes sont autant de positions dans un espace littéraire éristique : le contributeur est sommé d’une certaine manière de partager des traits avec d’autres textes sensibles et polémiques dans cet espace. Par conséquent, cette exigence du contexte littéraire pousse à la *comparaison* car la nature même d’un texte politique est de se positionner face ou avec d’autres.

Avec ou contre quel texte « économique » les contributeurs de l’*Encyclopédie* auraient un intérêt philosophique ou stratégique à se positionner ? Plane toujours au-dessus de nous le risque de la métaphore contre lequel Jaucourt nous a mis en garde. Si l’on a bien compris les leçons du contextualisme, il faut trouver un texte qui a tendu l’espace littéraire au XVIII<sup>e</sup> siècle sur la question économique et qui a constitué un *passage obligé* de la réflexion économique. Un objet de cette nature existe : il s’agit de l’*Esprit des lois* de Montesquieu (1748), dont le choix est justifié tout à la fois par son spectre dans l’*Encyclopédie*<sup>11</sup>, que par l’historiographie récente qui en a fait un fondateur de la pensée économique, du moins un véritable catalyseur

---

<sup>9</sup> Skornicki Arnault et Tournadre Jérôme, *La nouvelle histoire des idées politiques*, Paris, La Découverte, 2015.

<sup>10</sup> Notons notamment parmi ces luttes : la « querelle du luxe », le débat sur la noblesse commerçante, sur la libéralisation du commerce, et les enjeux de la fiscalité d’Ancien régime.

<sup>11</sup> Le volume V de l’*Encyclopédie* publié en 1775 s’ouvre notamment avec un « Éloge à M. de Montesquieu » écrit par D’Alembert.

au mitan du siècle<sup>12</sup>. L'*Esprit des lois* c'est (pour l'*Encyclopédie*), à la fois un objet à défendre et duquel se défendre<sup>13</sup>. Par conséquent, si le corpus de l'économie politique dans l'*Encyclopédie* est fortement réactif dans un espace littéraire au sein duquel l'*Esprit des lois* constitue un centre attractif, alors il faut faire l'hypothèse qu'une comparaison du corpus avec l'ouvrage de Montesquieu, aurait une forte vertu heuristique pour mieux saisir les représentations économiques du dictionnaire.

## L’INTELLIGENCE ARTIFICIELLE SAIT-ELLE COMPARER ?

Si l'entreprise d'une comparaison entre le corpus de l'économie politique dans l'*Encyclopédie* et l'ouvrage de Montesquieu est désormais justifiée, il reste que les outils à notre disposition pour identifier les textes dans le dictionnaire doivent également être analysés. Il apparaît que la méthode classique du chercheur ou de la chercheuse en SHS trouve ici ses limites : la taille des deux ouvrages est trop grande pour que les reprises non explicites des contributeurs soient systématiquement repérées. D'autre part, il n'y a pas de corpus désigné de l'économie politique dans l'*Encyclopédie*, ce qui rend encore plus ardue une recherche précise et localisée des reprises de l'*Esprit des lois*. Enfin, il est impossible de se fier aux auteurs : l'*Encyclopédie* regorge de « plagieurs<sup>14</sup> » qui ne donnent pas toujours leurs sources et qui ne citent que trop rarement les textes qu'ils recopient. Aussi, même lorsque certains contributeurs précisent que l'*Esprit des lois*, ou « M. de Montesquieu », leur servent de référence, cela n'indique pas nécessairement que l'extrait soit recopié littéralement, ou bien adapté par l'auteur pour les besoins de la cause qu'il défend.

Le recours à l'intelligence artificielle est censé nous permettre de surmonter cet ensemble de problèmes méthodologiques, puisque l'IA

---

<sup>12</sup> Spector Céline, *Montesquieu et l'émergence de l'économie politique*, Paris, Honoré Champion, 2006.

<sup>13</sup> Montesquieu crispe plusieurs débats économiques et fiscaux, notamment contre la Ferme générale, à laquelle il préfère la Régie. Pour défendre le système de la Ferme générale, qui est très décrié au nom de la justice sociale, l'*Encyclopédie* permet à un sous-fermier, du nom de Pesselier de s'exprimer contre Montesquieu et contre les arguments pro-Régie, ce qui ouvre un débat interne très vif, car d'autres contributeurs vont souhaiter prendre la défense de Montesquieu à la suite de l'attaque de Pesselier. Voir l'article SUBSIDE, *terme de Droit*, vol. XV (1765), ENCCRE, p. 572b – 582a.

<sup>14</sup> Bien que les lois de 1791 et de 1793 sur le droit de représentation et de reproduction n'existent pas encore au moment de la parution de l'*Encyclopédie*, et que le « plagiarism » littéraire n'a donc pas encore d'existence juridique, le procès en plagiarism était déjà possible au moment de l'*Encyclopédie*, qui en fait d'ailleurs l'expérience au moment de l'affaire du plagiarism des planches de l'Académie des sciences.

## « LA COMPARAISON DES PHENOMENES S’APPELLE PHILOSOPHIE »

se présente comme un outil d’analyse et de traitement de grandes données textuelles. Qu’est-ce que signifie « comparer » pour une machine de type *Large Language Models* (LLM) ? Qu’est-ce que les grands modèles de langues peuvent faire pour satisfaire les exigences de notre comparaison ?

Il y a deux manières d’envisager l’utilisation des LLM : soit pour la détection des plagiats, soit pour la détection des phénomènes d’intertextualité. Dans le premier cas, il s’agit de repérer les reprises littérales, « mot pour mot », de l’*Esprit des lois* dans les articles de l’*Encyclopédie*. Même si cette technique n’est pas la plus sophistiquée, elle demande un traitement spécifique des textes, qui vont être transformés en « *n-grammes* », c’est-à-dire en séquences de mots (généralement trois, on parle alors de *trigramme*). Par exemple, l’expression « C’est une expérience éternelle que tout homme qui a du pouvoir est porté à en abuser. » (*EL*, Livre XI, chap. IV), va être divisée comme suit par la machine : ‘C’est-une-expérience’ ; ‘une-expérience-éternelle’, ‘expérience-éternelle-que’, (etc.). Une fois tous les *n-grammes* établis, la machine va parcourir le texte cible (*l’Encyclopédie*) et regarder si elle retrouve des séries récurrentes. Si c’est le cas, elle signale un « *match* » en indiquant les deux passages de textes qui partagent les mêmes séquences de mots. Avec cette technique, nous avons pu repérer, dans un corpus défini de 191 articles qui traitent d’économie politique<sup>15</sup>, 16 articles qui comportent des reprises littérales de Montesquieu. Il apparaît que le « champion » toute catégorie du plagiat est Jaucourt (10 articles sur les 16 retenus) dont les tristes statistiques s’expliquent par son omniprésence dans l’*Encyclopédie*<sup>16</sup>.

Les progrès techniques des systèmes artificiels intelligents depuis 2020 offrent une deuxième possibilité fondée sur le repérage d’éléments sémantiques non lexicaux : autrement dit, la machine repère des effets d’intertextualité qui ne sont pas seulement des reprises littérales (vocabulaire, mots, phrases), mais bien plutôt des reprises « d’idées », au moins de sens. Dans ce deuxième cas, le code

---

<sup>15</sup> Le corpus de 191 articles a été établi selon une méthode qui serait trop longue à décrire ici. Les articles sélectionnés qui forment le « corpus » de l’économie politique sont justifiés par une démarche à la fois lexicographique et historique qui fait partie intégrante de notre travail de thèse : « L’économie dans l’*Encyclopédie* de Diderot et D’Alembert » (Sabatier Naïs, dir. Gérard Vincent et Guénard Florent). Ces justifications sont trop longues et trop éloignées du sujet pour être développées par la présente étude.

<sup>16</sup> Jaucourt a en effet « rédigé » plus de 17 000 articles pour l’*Encyclopédie* : cette performance est rendue possible en grande partie par la compilation de textes déjà existants. Voir Barroux Gilles et Pépin François, *Le chevalier de Jaucourt : l’homme aux dix-sept mille articles*, Paris, Société Diderot, 2015.

## « LA COMPARAISON DES PHENOMENES S’APPELLE PHILOSOPHIE »

fonctionne non en « *n-grammes* », mais par « *embeddings* » (vecteurs) qui, grâce à un plongement lexical, analyse le contexte sémantique des textes. Aussi la comparaison est réalisée par une mesure de *similarité cosinus*. La machine repère mathématiquement un sujet commun à deux textes bien qu’ils n’emploient pas les mêmes phrases ni les mêmes vocables.

Il y a néanmoins deux problèmes majeurs à cette technique : d’abord, leur grande opacité car les modèles d’*embeddings* utilisés (Word2Vec ou Bert par exemple), sont assez hermétiques, et il est difficile d’anticiper les hallucinations de la machine. Cette opacité est un véritable problème épistémique, car elle ne permet pas d’objectiver les résultats obtenus. D’autre part, c’est leur demande en ressources qui est problématique, pour des raisons techniques mais aussi écologiques, car ces codes exigent un lourd appareillage informatique (GPU) et des coûts, financiers et énergétiques, conséquents.

Notre présente étude fait le choix de traiter les résultats fournis par la première technique. En effet, il importe dans un premier temps de repérer toutes les reprises vérifiables du texte source, afin premièrement d’éviter de commettre l’erreur de prendre des textes de l’*Encyclopédie* pour des originaux, et deuxièmement de pouvoir mesurer l’écart entre les reprises, lorsque celles-ci manifestent une volonté de radicaliser ou d’amender certaines des thèses du Baron de La Brède.

### **ESPRIT DES LOIS, OÙ ES-TU ? ÉTUDE DE CAS AVEC L’ARTICLE ESCLAVAGE DE JAUCOURT**

Sur les 191 articles donnés à la machine pour être comparés avec l’*Encyclopédie*, le code détermine 102 « matchs » possibles avec l’*Esprit des lois*<sup>17</sup>. Après lecture et vérification, il est possible d’identifier 16 articles qui reprennent en effet des chapitres de l’œuvre de Montesquieu, plus ou moins explicitement, et plus ou moins largement, ce qui explique qu’il y ait plusieurs « *matchs* » par article, les reprises littérales étant entrecoupées de morceaux originaux, ou de commentaires du contributeur<sup>18</sup>.

---

<sup>17</sup> Le code utilisé provient de Reeve Jonathan, “Text-Matcher”, 2020, Github. DOI : 10.5281/zenodo.3937738 ; URL : <https://github.com/JonathanReeve/text.Matcher>.

<sup>18</sup> Liste des articles de l’*Encyclopédie* qui comportent des reprises littérales de l’*Esprit des lois* (sur un corpus de 191 articles prédéfinis) : BESOIN, vol. II (1752), Diderot ; CELIBAT (*Hist. anc. & mod. & Morale.*), vol. II (1752), Diderot ; CONQUÊTE (*Droit des gens.*), vol. III (1753), Jaucourt ; ENNEMI (*Droit des Gens.*), vol. V (1755), Jaucourt ; ESCLAVAGE (*Droit nat. Religion, Morale.*), vol. V (1755), Jaucourt ; FERMES DU ROI (*Bail des*), Finances, vol. VI (1756), Pesselier ; FINANCIER (*Politiq.*), vol. VI (1756), Pesselier ; GOUVERNEMENT, (*Droit*

## « LA COMPARAISON DES PHENOMENES S’APPELLE PHILOSOPHIE »

Nous finirons par une étude de cas de l’article Esclavage, écrit par Jaucourt dans le volume V, publié en 1755, soit sept ans après la parution de *l’Esprit de lois*. Les résultats fournis par le code nous signalent 10 occurrences de l’ouvrage de Montesquieu dans l’article : la lecture nous permet de confirmer qu’une très grande partie du texte provient du livre XV de Montesquieu, intitulé « Comment les lois de l’esclavage civil ont du rapport avec la nature du climat ». Cependant, il est possible de constater que le texte encyclopédique réorganise l’argumentaire de Montesquieu. En effet ce dernier, malgré une réfutation des justifications jusnaturalistes du « droit de l’esclavage », accordait en dernière analyse la possibilité d’un esclavage politique par la « raison naturelle » du despotisme. Autrement dit, l’esclavage est convenable à un gouvernement despotique où ne règne que l’absence des libertés individuelles. Néanmoins, Montesquieu va plus loin dans cette concession, car, relativement à sa théorie racialiste des climats, il admet l’esclavage nécessaire dans les pays chauds<sup>19</sup>.

Livre XV de <i>l’Esprit des lois</i> <sup>20</sup>	Article ESCLAVAGE de Jaucourt <sup>21</sup>
§8 Il faut donc borner la servitude naturelle à de certains pays particuliers de la terre. Dans tous les autres, il me semble que, quelques pénibles que soient les travaux que la société exige, on peut tout faire avec des hommes libres <sup>22</sup> [...].	§ 43 De plus, dans tout gouvernement & dans tout pays, quelque pénibles que soient les travaux que la société y exige, on peut tout faire avec des hommes libres <sup>23</sup> [...]

---

*nat. & polit.*), vol. VII (1757), Jaucourt ; GUERRE (*Droit naturel & Politique.*), vol. VII (1757), Jaucourt ; IMPÔT (*Droit politiq. & Finances.*), vol. VIII (1765), Jaucourt ; MARIAGE (*Droit naturel.*), vol. X (1765), Jaucourt ; MONARCHIE (*Gouvernement polit.*), vol. X (1765), Jaucourt ; OISIVETE (*Droit natur. Morale & Polit.*), vol. XI (1765), Jaucourt ; POPULATION (*Phys. Polit. Morale.*), vol. XIII (1765), Damilaville ; REVENUS DE L’ETAT (*Gouvernement politique.*), vol. XIV (1765), Jaucourt ; SUBSIDE, *terme de Droit*, vol. XV (1765), anonyme.

<sup>19</sup> Pour une étude plus approfondie des reprises de Jaucourt de *l’Esprit des lois*, et la discussion éthique et philosophique concernant l’esclavage dans l’*Encyclopédie*, voir Ehrard Jean, *Lumières et Esclavage. L’esclavage colonial et l’opinion publique en France au XVIII<sup>e</sup> siècle*, Paris, André Versailles, 2008, p. 169.

<sup>20</sup> Montesquieu, *De l’Esprit des lois. I*, Paris, Flammarion, 1979, p. 389-407.

<sup>21</sup> Jaucourt Louis de, ESCLAVAGE, (*Droit nat. Religion, Morale.*), vol. V (1755), ENCCRE, p. 934a–939a.

<sup>22</sup> Montesquieu, *De l’Esprit des lois. I, op. cit.*, p. 395.

<sup>23</sup> Jaucourt Louis de, ESCLAVAGE, p. 937.

## « LA COMPARAISON DES PHENOMENES S’APPELLE PHILOSOPHIE »

<p>§6-7 Il est temps de chercher la vraie origine du droit de l'esclavage. Il doit être fondé sur la nature des choses : voyons s'il y a des cas où il en dérive. [...] Il y a des pays où la chaleur énerve le corps, et affaiblit si fort le courage, que les hommes ne sont portés à un devoir pénible que par la crainte du châtiment : l'esclavage y choque donc moins la raison. [...] Mais, comme tous les hommes naissent égaux, il faut dire que l'esclavage est contre la nature, quoique dans certains pays il soit fondé sur une raison naturelle<sup>24</sup> [...] ».</p>	<p>§56 Cependant n'y a-t-il point de cas ni de lieux où l'esclavage dérive de la nature des choses ? Je réponds 1°. à cette question qu'il n'y en a point ; je réponds ensuite, avec M. de Montesquieu, que s'il y a des pays où l'esclavage paroisse fondé sur une raison naturelle, ce sont ceux où la chaleur énerve le corps, &amp; affaiblit si fort le courage, que les hommes ne sont portés à un devoir pénible que par la crainte du châtiment<sup>25</sup>.</p>
---	---

Tableau 1. Comparaison de passages du livre XV de *l’Esprit des lois* avec l’article Esclavage de Jaucourt dans *l’Encyclopédie*.

Ces deux concessions sont en grande partie récusées par Jaucourt, qui, quoi qu'il n'explique pas son désaccord avec Montesquieu pour des raisons stratégiques, modifie le texte et radicalise le discours antiesclavagiste, qu'il affiche encore plus explicitement dans d'autres articles, comme le célèbre TRAITE DES NEGRES, ouvertement abolitionniste. D'autres « *matchs* » sont à analyser dans cette perspective : la réorganisation du texte de Montesquieu et l'ensemble des incises qui sont faites par les contributeurs sont autant de signes d'une transformation théorique de *l’Esprit des lois*, en particulier dans le domaine de l'économie politique, dont les enjeux s'intensifient au mitan du siècle, au moment de la rédaction de *l’Encyclopédie* et simultanément, de la mort de Montesquieu.

## CONCLUSION

Finalement, que nous montre cet examen réduit de la comparaison de *l’Encyclopédie* ? D'abord, il permet de justifier méthodologiquement la comparaison dans l'histoire des idées par le contextualisme : le texte n'a de sens que dans un espace de textes, et

<sup>24</sup> Montesquieu, *De l’Esprit des lois. I, op. cit*, p. 394-395.

<sup>25</sup> Jaucourt Louis de, ESCLAVAGE, p. 938.

## « LA COMPARAISON DES PHENOMENES S’APPELLE PHILOSOPHIE »

c'est bien sa nature même d'être *en rapport* avec d'autres produits littéraires. Mettre en regard le corpus encyclopédique de Jaucourt, avec ses sources issues de l'*Esprit des lois*, permet à la fois de mieux cerner la place de Montesquieu dans l'univers littéraire de la République des Lettres, mais également de voir en partie comment se fait la réception critique des représentations esclavagistes et coloniales de l'économie politique du Baron de La Brède. Ainsi, l'intelligence artificielle est une piste prometteuse pour comparer des textes dans l'espace langagier de la République des Lettres : car, si l'on peut comparer deux œuvres, la machine permet d'en analyser bien davantage, bien au-delà de ce que la méthode classique de lecture peut appréhender simultanément.

Néanmoins, il convient de reconnaître la part inévitable d'arbitraire dans les choix méthodologiques du chercheur ou de la chercheuse. Par arbitraire, nous n'entendons pas ici une décision dénuée de fondement ou aléatoire, mais bien l'exercice d'un discernement personnel et la responsabilité d'orienter la recherche selon des critères propres, issus notamment de son cadre théorique et de son objet d'étude. Cet arbitraire intervient à plusieurs niveaux : dans la sélection de l'objet à comparer comme dans la détermination de la méthode retenue. Le recours à l'intelligence artificielle ne supprime en rien cette dimension : il la reconfigure plutôt. La méthode comparatiste reste traversée par ces choix, puisque les résultats dépendent en premier lieu du type de code adopté (par exemple entre *n-grammes* et *embeddings*) ainsi que de la variation des paramètres mobilisés, chacun pouvant produire des résultats sensiblement différents. Si le recours à l'intelligence artificielle peut pallier le problème de la dimension des textes sous la main du chercheur, elle ne permet pas de rendre toujours transparentes les relations qu'entretiennent les textes entre eux. La responsabilité du chercheur se trouve ainsi engagée à deux niveaux : d'une part, dans l'acte même de comparer, qui suppose de justifier le choix des objets retenus ; d'autre part, dans l'usage des outils numériques, dont il lui revient de démontrer la pertinence méthodologique et, le cas échéant, la capacité à produire une forme d'objectivation.